

Séance du Conseil Municipal du 26 Novembre 2024

N° de la délibération	Objet	Sens du vote
2024/26	Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	Unanimité
2024/27	Vote des subventions aux associations	Unanimité
2024/28	Subvention classe de découverte	Unanimité
2024/29	Enquête publique : avis sur l'extension de la SCEA piscicultures Petit à Chamousset	Unanimité

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 26 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 12

- Présent(e)s : FOURNIER Raymond, CHOLAT Claude, PEPIN François, HUGONOT Christelle., MARTIN Thierry, JACQUIN Michel, Pauline BARRAZ, Marie-France FAISAN -CARREL Denis- FALQUET Patrick- LEMAIRE François- TISSOT Julien
- Absent(e)s ou excusé(e)s : ETIENNE Nadège- BERGIN Frédéric
- Secrétaire de séance : JACQUIN Michel

A l'ouverture de la séance, Mme Le Maire informe que le point relatif à l'adoption du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols est retiré de l'ordre du jour de la séance. Ce point sera voté en début d'année lorsque la commune aura reçu les éléments provenant de Métropole Savoie.

1°- Convention avec le SDES concernant les CEE

Rapporteur : FOURNIER Raymond

Les certificats d'économies d'énergie sont un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte. Depuis 2016, ils permettent d'apporter un soutien renforcé aux ménages en situation de précarité énergétique réalisant des travaux de rénovation énergétique.

L'État impose une obligation à chaque fournisseur d'énergie de faire faire des économies d'énergie à ceux qui en consomment. Après avoir aidé les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et en avoir apporté la preuve, les fournisseurs d'énergie obtiennent des CEE. Les CEE comptabilisent les économies : plus l'économie d'énergie est importante ou plus elle dure dans le temps, plus le volume de CEE est grand. Les fournisseurs d'énergie ont un volume de CEE à obtenir et restituer à l'administration à la fin de chaque période. Si l'objectif n'est pas atteint, le fournisseur d'énergie doit verser des pénalités.

La proposition du SDES consiste à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son patrimoine, afin de les regrouper avec d'autres opérations.

Différents scénarii sont proposés par le SDES, notamment en fonction de la date d'engagement des opérations. Le principe de la valorisation financière de ces CEE au bénéfice de la collectivité repose sur des modalités définies dans la convention de valorisation des CEE.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE au SDES. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés et la gestion des CEE afférents, ne peuvent plus être confiés à une autre collectivité ou un autre organisme.

:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le principe de confier au SDES la valorisation des CEE, il autorise le Maire à signer ladite convention et à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

2°- Subventions aux associations

Rapporteur : FOURNIER Raymond

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Société de chasse	765 €
Loisirs et pêche	565 €
Cavalerie du Val Coisin	200 €
Club de plongée	33 €
Art'atouille	99 €
Club de handball de St Pierre/ Chamoux	297 €
St Pierre sport football	726 €
Ecole gymnastique ST Pierre	132 €
karaté KC4V	165 €
Les restos du cœur	500 €
La banque alimentaire	144 €
BLEUET -ONACVG	200 €
Pupilles de l'enseignement public	210 €
Jeunes sapeurs-pompiers	100 €
Handisport	100 €
Régul matou	55 €
GIVRES	200 €
APF France handicap	100 €

3°- Subvention classe de découverte

Rapporteur : FOURNIER Raymond

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de verser à la coopérative scolaire de l'école de Châteauneuf une subvention d'un montant de 2 560 € (32 élèves domiciliés dans la commune x 80 €) pour participer au financement de la classe de neige qui aura lieu en janvier à Courchevel.

4°- Avis enquête publique : extension de la pisciculture SCEA Petit à Chamousset

Rapporteur : HUGONOT Christelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au dossier relatif à la demande de la SCEA des piscicultures Petit afin d'obtenir l'autorisation d'étendre la capacité des installations de pisciculture qu'elle exploite sur le territoire de la Commune de Chamousset.

5- Décision modificative :

Rapporteur : FOURNIER Raymond

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6411 (012)		725 €
DF 61558 (011)	725 €	

Questions diverses :

- Les colis de Noël à destination des personnes âgées ne vont pas tarder à être livrés. La liste de distribution des colis remise à jour avec les noms des nouveaux bénéficiaires âgés de 70 ans en 2024 sera distribuée à chaque élu.
- Le bulletin municipal de début d'année est en cours de préparation. Mme Le Maire propose à la commission information de se réunir et lance un appel à tous les conseillers municipaux afin qu'ils rédigent un article, envoient des photos ou fassent part d'idée d'articles.
- La cérémonie des vœux 2025 est fixée au 10 janvier. Une invitation sera distribuée dans chaque boîte aux lettres.
- M.Thierry Martin a participé à une réunion avec le SDIS au cours de laquelle il a été confirmé que les pompiers vont bien quitter le local communal à partir du 31/12/2024. L'objectif du SDIS est de privilégier la mise en place de grands centres et de mieux équipés en moyens les centres de secours situés en zone de montagne.
- M. Raymond Fournier informe que l'avis d'appel public à la concurrence concernant le marché de travaux de la rénovation de la mairie a été mis en ligne sur le profil acheteur de la commune le 19 novembre. La date limite de remise des offres est le 17 décembre à 18 heures. Des visites sur le terrain sont prévues pour les entreprises qui le souhaitent. Les dates et heures de

ces visites figurent dans le règlement de la consultation. Il propose que 2 élus soient présents sur chaque créneau de visite.

- Mme Christelle Hugonot informe que 120 chaises ont été achetées pour la salle communale car les anciennes avaient plus de 20 ans et étaient en mauvais état pour certaines. La cantine utilise déjà les nouvelles chaises. Les anciennes chaises qui sont en bon état pourront être données aux associations qui en ont besoin.
- Mme Christelle Hugonot informe que les dentistes ont obtenu leur permis de construire et que la déclaration préalable de division de parcelle a été également accordée. L'affichage de cette dernière sur le terrain a été réalisé par les agents techniques. Le compromis de vente de la parcelle a été signé chez le notaire. M. Claude Cholat explique qu'il prendra contact avec Enedis et l'entreprise Pépin Pascal concernant les réseaux.
- Mme Christelle Hugonot rappelle que la Compagnie Les Fous du lac présentera une pièce de théâtre à la salle communale le samedi 07 décembre. L'entrée est de 10 € dont 2 € seront reversés à l'école de Châteauneuf. Elle informe également que lors de la cérémonie du 11 novembre, la collecte du Bleuets s'est élevée à la somme de 65 € qui a été versée au Souvenir Français. Elle remercie les participants ainsi que les CMJ pour leur implication.

Fait à Châteauneuf, le 29/01/2025

Le Maire,

Christelle HUGONOT



Le /La secrétaire de séance

Michel JACQUIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Jacquin', written over a horizontal line.